



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2012.

Table des matières

1.	Approbation du PV précédent.	2
2.	Communauté d'agglomération du gapençais.	2
3.	Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement année 2012 (FSL). 2012051 FSL2012	2
4.	PPR	2
5.	PLU : orientation des zones AU.	3
6.	Assainissement Saruchet.	3
6.1.	Compte rendu de la réunion du 21 septembre 2012	3
6.2.	Estimation du projet.	4
7.	Rallye hivernal des Hautes-Alpes.	4
8.	Remerciements.	5
9.	Périodicité des conseils municipaux.	5
10.	LRS.	5

Présents : ARMAND Sylvie, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, ROULET André.

Absents : BERTRAND Martine (procuration Roland MULLER), GLEIZE Claude Nicolas (procuration Roger MAMO), SIMON Jacqueline (procuration Joseph FAURE).

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de votants : 8

1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT.

Lors du conseil municipal du 30 août 2012, la délibération 2012047 a été prise pour définir les conditions de vente des terrains à la société l' Ayasse pour la réalisation du lotissement du chef-lieu.

Avant de proposer à l'enregistrement en préfecture cette délibération, le maire a consulté le notaire communal. Cette consultation a entraîné quelques précisions quant à la rédaction juridique qu'il convenait d'apporter à cette délibération. Compte tenu de ces modifications de forme, le maire donne lecture du chapitre 2 modifié (traitant du lotissement du chef-lieu) du procès-verbal du 30 août 2012.

Une nouvelle édition complète de ce procès-verbal est distribuée à l'ensemble des conseillers.

Après cette mise au point, le procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2012, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAPENÇAIS.

Conformément aux dispositions de la loi, le préfet a pris le 20 août 2012 un arrêté de périmètre. Celui-ci est conforme à celui défini dans le schéma départemental adopté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 23 décembre 2011.

Ce périmètre intègre les 24 communes du pays gapençais.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à la majorité (9 pour et 2 abstentions), donne un avis favorable à l'arrêté de Monsieur le préfet définissant le périmètre de la future communauté d'agglomération du gapençais.

3. PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT ANNÉE 2012 (FSL). 2012051 FSL2012

Le maire présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de Montgardin au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide une participation de 161,35 € au Fonds de Solidarité pour le Logements,
- autorise le maire à signer la convention avec le conseil général des Hautes-Alpes.

4. PPR

À la suite de l'approbation du PPR, le maire a pris l'arrêté ci-après

- ✓ Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 123 -22, R 123-13 et R 123-14 ;

- ✓ Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 126-1 et R 126-1 prévoyant l'annexion du PPR dans le plan local d'urbanisme ;
- ✓ Vu le code de l'environnement article R 562-1 et suivants ;
- ✓ Vu la délibération 2011 036 du 26 septembre 2011 du conseil municipal approuvant le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral 2012 236 -0003 du 23 août 2012 auquel est annexée le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles ;

ARRÊTE

Article 1 Le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles joint à l'arrêté préfectoral n° 2012 236- 0003 du 23 août 2012, est annexé au PLU de la commune de Montgardin approuvé par la délibération du 10/03/2006 et N°2012030 du 30 avril 2012.

ARTICLE 2 Cette formalité s'inscrit, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

ARTICLE 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à tous les destinataires du dossier PLU et un exemplaire de ce document sera affiché en mairie de Montgardin à compter du 1er octobre 2012 et durant un mois.

5. PLU : ORIENTATION DES ZONES AU.

Dans l'attente de la mise en place du PPR, l'orientation des zones AU, a été différée.

Le PPR étant maintenant approuvé et annexé au PLU, le maire propose de reprendre cette orientation.

Il suggère de confier cette mission au bureau d'études MG Concept Ingénierie qui vient de terminer la modification du PLU n° 3.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6. ASSAINISSEMENT SARUCHET.

6.1. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2012

Le 21 septembre 2012 à 10h00 s'est tenue en mairie une réunion relative au projet de STEP du Saruchet.

Ont participé à cette réunion :

Conseil municipal
 Conseil général 05 SATESE
 DDT 05
 Agence de l'eau
 MG concept ingénierie

Actuellement le lotissement Saruchet 1 est connecté à une STEP de type fosse toutes eaux d'une capacité nominale de 100 EH.

Depuis quelques années, cette STEP fait l'objet de la part du SATESE de rapports de visite très négatifs, impliquant la nécessité d'un remplacement rapide.

Les lotissements Saruchet 2 et 3 ont un système d'assainissement individuel. En ce qui concerne ces lotissements le schéma directeur d'assainissement (approuvé en mars 2006) préconise un assainissement collectif.

Le lotissement Saruchet 3, bien qu'équipé en assainissement individuel, pourra être branché directement pratiquement sans surcoût sur le réseau existant du Saruchet 1.

Une étude menée par MG Concept Ingénierie, à la demande du conseil municipal, permet de conclure à la possibilité de refaire la station d'épuration dite du Saruchet 1 pour desservir l'ensemble de ces trois lotissements. La nouvelle station d'épuration aura une capacité de 200 équivalents habitants.

Saruchet 1	25 habitations
Saruchet 2	28 habitations
Saruchet 3	13 habitations
	66 habitations soit \approx 200 H

6.2. ESTIMATION DU PROJET.

Opérations	Coût des travaux HT
Station d'épuration	173 064
Réseau de collecte	71 587
	244 651

7. RALLYE HIVERNAL DES HAUTES-ALPES.

L'association rallye hivernal des Hautes-Alpes organise les 25, 26 et 27 janvier 2013 la 12^e édition du rallye hivernal des Hautes-Alpes.

Le parcours de cette compétition empruntera le territoire de Montgardin lors de l'épreuve chronométrée n° 8 et 10 le 27 janvier 2013 de 6:23 à 12:31.

Le président de cette association, Monsieur Eugène JOUGLARD, sollicite l'avis du maire.

Avant de donner son avis, le maire souhaite consulter le conseil municipal.

Deux emplacements de départ sont prévus :

1. début de la D 93
2. à partir du pont des Bridons

Ces deux itinéraires, en passant par les Massots, se prolongent jusqu'à Chorges en passant par les Chaussins et les Olliviers.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

8. REMERCIEMENTS.

Le maire fait part des remerciements adressés par le président de l'association "Clic et Zoom" à l'occasion de la subvention attribuée par la commune.

9. PÉRIODICITÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX.

La date de tenue des conseils municipaux est fixée au dernier mardi de chaque mois à 19 :00.

10. LRS.

Joseph Faure est chargé de demander à l'association LRS d'établir un devis d'ensemble pour des travaux de désherbage ou d'élagage que l'emploi du temps surchargé de l'ouvrier communal ne lui permet pas de faire en ce moment. Ce devis sera fait après une évaluation sur place.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant exposée la séance est levée à 23:00.

Roger MAMO